

Conditions Générales de Vente

Le site internet <https://giteorleans.fr> commercialise de la location saisonnière dans un gîte.

Le client déclare avoir pris connaissance et avoir accepté les conditions générales de vente antérieurement à la passation de réservation. La réservation de la location étant validée vaut acceptation des conditions générales de vente.

ARTICLE 1 - LES PRINCIPES

Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties. En ce sens, l'acheteur est réputé les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles applicables pour les locations saisonnières sur d'autres sites ou / et proposées par d'autres vendeurs.

Elles sont accessibles sur le site internet <https://giteorleans.fr> et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le bailleur et le locataire conviennent que les présentes conditions générales régissent exclusivement leur relation. Le vendeur se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales. Elles seront applicables dès leur mise en ligne.

Si une condition de vente venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente de location saisonnière dont les sociétés ont leur siège en France.

Les présentes conditions générales de vente sont valables jusqu'au 09/04/2022.

ARTICLE 2 - CONTENU

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente en ligne de la location saisonnière par le bailleur au locataire, à partir du site internet <https://giteorleans.fr>

Les présentes conditions ne concernent que les locations et prestations vendues sur le site <https://giteorleans.fr>

ARTICLE 3 - INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

Le locataire reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa réservation et à la signature du contrat de location, d'une manière lisible et compréhensible, des conditions générales de vente.

Sont accessibles et transmises, de manière claire et compréhensible, au locataire, les informations suivantes :

- La description du gîte et de son environnement
- Les tarifs de la location
- Le nombre de personnes maximum pouvant être accueillies
- Les conditions d'accueil et modalités d'usage du lieu et des services
- La liste des prestations vendues ou offertes
- Les tarifs des prestations supplémentaires
- Les conditions et modalités de paiement
- Les conditions d'annulation
- L'identité du bailleur, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques.

ARTICLE 4 - LA RESERVATION

La réservation peut se faire en ligne à partir du site. Soit directement en remplissant les rubriques adéquates, soit en prenant contact avec le bailleur (téléphone, mail ou courrier postal).

Pour que la réservation soit validée, le locataire devra accepter, en cliquant à l'endroit indiqué, les présentes conditions générales.



ARTICLE 9 - LES PRESTATIONS

Les prestations sont à régler au bailleur en fin de séjour.

Repas du soir à l'arrivée : Pour faciliter l'arrivée du soir, le locataire peut demander la préparation d'un repas léger. Il comprendra un plat principal et un dessert.

Plats uniques : le locataire peut demander, 48h à l'avance, la préparation d'un plat unique durant le séjour, à choisir dans la liste proposée (tarifs dans le book du gîte).

Le locataire doit prévenir le bailleur des contraintes alimentaires éventuelles et des allergies possibles.

Les vélos : des vélos sont à disposition. Ils peuvent être loués voir article 14.

ARTICLE 10 - LA TAXE DE SEJOUR

Une taxe de séjour est due à la Métropole d'Orléans. Son tarif est consultable sur le site <https://taxesejour.orleans-metropole.fr> et dans le book du gîte.

Cette taxe, dont la facturation se fait par personne majeure et par nuit, est à régler au bailleur avec les autres prestations et avant le départ.

ARTICLE 11 - LE DEPOT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie est donné aux propriétaires. Il est donné au bailleur dès l'arrivée. Il est destiné à couvrir les éventuels dégâts locatifs.

Sont compris comme dommages locatifs, tous dommages, dégradations du logement, ainsi que les dommages, pertes ou vols causés aux biens mobiliers garnissant l'hébergement, pendant la période de location. En cas de non respect de l'interdiction de fumer, les frais de nettoyage et de désodorisation seront prélevés sur le dépôt de garantie.

En l'absence de dommage locatif le dépôt de garantie sera restitué au locataire dans un délai maximum de 15 jours après son départ.

Dans le cas de l'existence de dommages locatifs, le dépôt de garantie sera reversé dans un délai maximal de 2 mois, les dépenses effectuées en réparation du préjudice subi, déduites, justification et factures à l'appui.

ARTICLE 12 - L'ETAT DES LIEUX

Un état des lieux est réalisé de manière contradictoire entre le bailleur et le locataire, à l'arrivée dans les lieux. En cas d'impossibilité, il sera remis au locataire qui aura 48h pour faire ses remarques, passé ce délai, il sera réputé accepté par lui.

Au départ du locataire un nouvel état des lieux est réalisé au regard de celui fait à l'arrivée. En cas de refus du locataire ou d'impossibilité à le réaliser, le bailleur dispose de 48h pour signaler toute dégradation ou dommage au gîte ainsi que les pertes, vols ou dommages causés aux biens mobiliers garnissant l'hébergement.

La clé du gîte et le badge du portail électrique sont impérativement remis en mains propres aux propriétaires au moment du départ.

ARTICLE 13 - L'USAGE DU GITE

Le locataire s'engage à utiliser les lieux en prenant soin du mobilier, de l'électroménager et de la vaisselle. Il fera un usage paisible, avec respect du voisinage. Il s'engage à un usage normal et raisonnable des moyens de confort (eau, électricité, chauffage) de manière à préserver l'environnement. Le gîte est doté d'un assainissement écologique obligeant une attention particulière d'utilisation (exclusivement papier WC dans les toilettes, pas de produits toxiques dans les évacuations).

Le locataire informe le propriétaire dans les meilleurs délais de toute panne, dommage, incident ou dysfonctionnement.

Il est responsable de l'utilisation de l'accès internet mis à sa disposition au cours de la période de location.

Il est interdit de faire des doubles de la clé remise par le propriétaire.



